**34ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(4-15 novembre 2019)**

**Kazakhstan**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le jeudi 7 novembre 2019 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord saluer la délégation du Kazakhstan pour la présentation de son rapport.

La volonté politique louable de réformer le système pénitentiaire et les avancées réalisées pour améliorer l’interaction entre le pouvoir et la société constituent des signaux encourageants. Pour autant, des efforts restent à faire en termes de respect des libertés publiques et de l’Etat de droit.

La France adresse les recommandations suivantes au Kazakhstan:

1. Assurer l’exercice des libertés d’expression et d’opinion en revoyant la législation pénale utilisée contre les médias indépendants et la législation sur l’incitation à la haine utilisée pour restreindre la liberté d’expression ;
2. Assurer la liberté d’association et de réunion en supprimant le contrôle excessif actuel sur l'enregistrement et l'activité des ONG, sur l’activité syndicale et sur le droit de manifester ;
3. Assurer le processus démocratique, notamment la tenue d’élections libres, équitables et transparentes ;
4. Assurer l’Etat de droit, en particulier l’indépendance de la justice, le droit à un procès équitable pour tous les justiciables ;
5. Abolir la peine de mort pour tous les crimes, y compris les crimes de guerre, la trahison et les actes terroristes.

Je vous remercie./.